



---

FÉDÉRATION NATIONALE

---

Paris, mardi 17 février 2009

## FACE A LA CRISE FAMILLES DE FRANCE PROPOSE DEUX MESURES SOCIALES POUR LES FAMILLES TOUCHEES PAR LA PERTE D'EMPLOI

Suite à notre rencontre avec Madame Morano, Secrétaire d'Etat à la Famille, l'urgence impose une solidarité nationale pour protéger les familles économiquement fragilisées :

- les familles en charge de 3 enfants et plus dont l'un des parents est en perte d'emploi.
- les familles monoparentales travaillant à temps partiel.

Familles de France, à l'origine de l'universalité des allocations familiales, réfute l'idée d'une mise sous conditions de ressources.

Familles de France constate que les familles bénéficiaires du RMI ont perçu une prime en novembre et vont en percevoir une autre en avril 2009.

Il est donc nécessaire de soutenir les familles moyennes et nombreuses comme les familles RMistes.

Pour cela Familles de France propose :

**1/ une prime pour les familles de 1 enfant** non bénéficiaires du RMI mais dont le plafond de ressources ouvre droit à l'Allocation de Rentrée Scolaire.

**2/ une prime** pour les familles nombreuses non bénéficiaires du RMI mais dont le plafond de ressources ouvre droit au complément familial.

**Familles de France demande à être intégrée aux négociations mises en place par l'Etat avec les partenaires sociaux pour tout ce qui concerne les familles.**

**Familles de France demande que le premier chantier du Haut Conseil à la Famille porte sur la revalorisation des allocations familiales afin de permettre à toutes les familles de mieux compenser les dépenses liées à la charge d'enfants.**

Contact presse : Sophie TACCHINI – 01.44.53.45.90

Familles de France - Fédération Nationale reconnue d'utilité publique  
Agréée d'éducation populaire - Agréée organisation nationale de consommateurs - Organisme de formation

---

28, place St-Georges 75009 PARIS - Tél. : 01 44 53 45 90 - Fax : 01 45 96 07 88 - 01 44 53 17 56

C.C.P. PARIS 388.62 X - N° SIRET 784411629 00012 - APE 853K

C  
o  
m  
m  
u  
n  
i  
q  
u  
é